

Groupe de travail CTSD 2nd degré du 21 mars 2022 :

Début : 14h. Ce groupe de travail est présidé par Mme Lamy Au Rousseau, Inspectrice d'Académie adjointe.

Organisations syndicales présentes : FSU, F.O et UNSAA.

Thème de travail : suppressions et créations de postes pour la prochaine rentrée.

1. Les lycées :

Intervention de Mme Felpin, cheffe de la DOS académique (voir les documents joints).

Au-delà des suppressions et des créations de postes, il y a des opérations techniques. En effet, certaines suppressions correspondent à des postes gelés depuis plusieurs années. Dans l'Ain, sur les 15 suppressions, 7 sont des postes gelés. Dans le département, le solde des créations-suppressions en lycée est de - 2.

Question de M. Bonneton (F.O) : au lycée Lalande, il y a - 1 en italien et le poste est annoncé vacant alors qu'il est occupé. La DOS confirme que le poste est vacant. Mme Caziragi a été basculée sur un autre poste qui résulte d'une transformation liée à la création d'une section ESABAC.

M. Bonneton attire l'attention sur la fermeture d'un poste d'éducateur spécialisé à l'EREA et il rappelle l'opposition de F.O notamment au regard du nombre de signalements effectués dans cet établissement.

Mme Ravet de la FSU insiste sur la problématique liée à la suppression de ce type de poste.

Elle indique également qu'il y aurait un besoin de 20 h en EPS au lycée de la Plaine de l'Ain ce qui correspond à un poste. La DOS répond qu'il y a bien un besoin de 20h mais il y a un CSR de 10h ainsi qu'un poste de stagiaire du même nombre d'heures donc pas de création.

M. Mallet de la FSU questionne sur l'annonce du « retour » des maths dans le tronc commun en 1^{ère}. Mme l'Inspectrice indique qu'à ce stade, elle n'a aucune consigne du ministère.

Mme Alix de F.O questionne sur un courrier de demande d'audience au rectorat pour le lycée de la Plaine de l'Ain. Mme l'Inspectrice précise que c'est le rectorat qui gère ce type de demande.

M. Bonneton demande un point d'information sur le rapprochement entre les lycées Arbez Carme et Paul Painlevé. Selon lui, il y a des signes qui montrent l'opposition des personnels. Cette fusion va-t-elle continuer ?

Mme l'Inspectrice précise que c'est une expérimentation qui sera menée jusqu'à son terme et qu'ensuite, il y aura un bilan.

2. Les collèges :

Mme l'Inspectrice rappelle en préambule qu'il n'y a pas de création d'ETP dans l'Ain pour la prochaine rentrée.

Le montant de l'APM est le même que l'an dernier soit 523 heures. Elle précise que Mme Remer a souhaité en faire bénéficier tous les collèges au regard du retard pris par tous les élèves en raison de la crise sanitaire.

L'enveloppe IMP est de 384 dont 40,5 pour les sections sportives.

La dotation départementale est de 33884,5 H.P et 2828,5 HSA + 7 ETP de décharge. Par ailleurs, 4 ULIS vont être créés : Briord, Saint Trivier, Thoisy et Trévoux.

Au total, dans les collèges de l'Ain, il y aura 12 créations et 11 suppressions soit un solde de +1.

M. Duro de F.O fait remarquer que si l'on met de côté les postes spécifiques, il y aura donc moins de professeurs devant les élèves. En conséquence de quoi, les conditions d'enseignement et de travail vont se dégrader.

Mme Ravet de la FSU pose une question sur la souffrance des personnels liée aux effectifs d'élèves par classe qui sont élevés.

Mme l'Inspectrice répond qu'il faut peut être s'interroger pour faire « autrement » notamment en terme de pratique pédagogique. La façon dont on appréhende le groupe classes est aussi sans doute à questionner.

Elle annonce également la reconduction au moins à titre provisoire de dispositifs ULIS à Belley et Montréal.

M. Duro demande si la fermeture d'un poste d'allemand à Nantua et à Montréal est liée à une baisse du besoin. Ce à quoi, il lui répond positivement.

M. Bonneton fait remarquer que des postes de Lettres classiques sont remplacés par des postes de Lettres modernes à Montluel et Hauteville ce qui est dommageable pour l'enseignement du latin et du grec.

M. Duro demande si la création d'un poste d'espagnol à Saint Rambert est liée à une augmentation significative des effectifs. La DOS confirme l'hypothèse.

Mme Ravet demande s'il y a bien un besoin de 20h en EPS à Lagnieu. C'est en effet le cas. (BMP).

Il est précisé qu'il n'y a aucune création de postes de professeur documentaliste.

Fin du groupe de travail : vers 15h15.

M. Angelvin-Bonnetty (SNPDEN-UNSA).